

**AVIS DE COURSE TYPE
VOILE LEGERE 2017-2020**

Critérium Départemental du Finistère
Dimanche 26 Mars 2017
Port du Moulin Blanc
Société des Régates de Brest
5B

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe B pour les windsurfs.
- 1.3 les règlements fédéraux.
- 1.4 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux de la/des classe(s) Optimist, Open Bic Mylar, Bic 293 D, Race Board.
- 3.1.2 - tous les bateaux en intersérie dériveurs et catamaran possédant un rating.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
 - leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
 - une autorisation parentale pour les mineurs
 - le certificat de jauge ou de conformité

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Solitaire	10€
Double	20€
Location cata et dériveurs doubles	25€

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Le Dimanche 26 Mars 2017 de 9h30 à 11h00.

5.3 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
26/03/2017	12h30	toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course et annexes éventuelles seront :

- Affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construit (banane et/ou trapèze)

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Une course devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à plusieurs courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux. Cette restriction s'applique également aux téléphones portables.

11. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : selon le règlement sportif du CDV 29.

12. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Pensez à réserver au plus tôt auprès du club :

- Catamaran minimes (Hobbie Cat T1) et cadet (hobbies Cat 15)
- Dériveurs doubles (Laser 2000)

Société des Régates de Brest
Maison du Nautisme
Port du Moulin Blanc
29200 Brest
Tél : 0298025336
@ : team@srbrest.com

ANNEXE ZONE DE COURSE
(joindre si possible un extrait de carte)

